

Lécousse info

Journal municipal - www.lecousse.fr - # 141 - Avril 2021



> actualités / p.4-11
Le bar-épicerie



> enfance jeunesse / p.12-13
L'accueil de loisirs



> initiatives / p.14-15
Le CCAS



> services / p.16-19
Les tarifs communaux

Lécousse
sous
la neige

- AGENCEMENT - RÉNOVATION
- MENUISERIE - BOIS - PVC - ALU
- CLOISONS SÈCHES, ISOLATIONS
- PORTES DE GARAGES
- PORTAILS ET CLÔTURES
- DÉPANNAGE VOILETS ROULANTS ET PERSIENNES

Pascal GRIMAULT
12 rue Poullet - 35300 FOUGERES

Entreprise certifiée Qualification QUALIBAT 3511 4131 4311
Tél. 02 99 99 13 40 - 06 67 29 24 47 - Fax 02 99 99 10 04
agencement.grimaault@orange.fr




DAUGUET TP
Travaux Publics • Particuliers & Professionnels

Le professionnel de vos Aménagements Extérieurs

- Emulsion bitume
- Enrobé noir et couleur
- Béton désactivé
- Pavage
- Dallage, etc.
- Assainissements
- Terrassements
- Location d'engins
- Transport

4 rue des Rochelettes - 35133 LÉCOUSSE - Tél. 02 99 94 33 14
contact@dauguettp.fr - www.dauguet-amenagement-exterieur.fr

PASCAL TUAL E.U.R.L.
CARRELAGE
CARRELAGE-FAIENCE
REVETEMENT DE SOLS

BUREAU : Tél. 02.99.94.24.20
3, boulevard André Malraux - 35133 LÉCOUSSE

ATELIER : Tél. 06.67.27.05.95
35460 St-Brice-en-Coglès

Cherbonnel Eric
Charpente bois

35133 - LÉCOUSSE 02 99 99 20 47
www.charpente-fougeres-35.fr

SOCIÉTÉ DES TECHNIQUES D'AMÉNAGEMENT

TECAM URBANISME - INFRASTRUCTURES
AMÉNAGEMENT - PAYSAGE
MAITRISE ŒUVRE VRD

OPQIBI
L'INGÉNÉRIE QUALIFIÉE
N° 13 06 2583

47-49, rue Kléber - BP 80416
35304 FOUGERES Cedex
Tél. 02.99.99.99.49
agence.fougeres@tecam.fr

www.tecam.fr

LES JARDINS DE PÉROUZEL

Tél. 02 23 51 10 22

- Création
- Entretien
- Maçonnerie de jardin
- Terrasse en bois
- Étude, Conseil et Devis
- Services à la personne

4, rue des Rochelettes - 35133 LÉCOUSSE
maximedauguet@aliceadsl.fr
www.dauguet-amenagement-exterieur.fr

Faites tourner le vent de votre côté...
....Communiquez

ARC en IEL
IMPRIMEURS

ACTEUR ET PRODUCTEUR DE VOTRE COMMUNICATION LOCALE

GRAPHISME
IMPRESSION NUMÉRIQUE
OFFSET
FINITION
DÉCOUPE
SIGNALÉTIQUE & DÉCO

PONTORSON
02 33 60 10 61
LÉCOUSSE FOUGERES
02 99 94 25 26

commercial@arcenciel-imprimeurs.com



RÉNOVATION - EXTENSION

illiCO travaux

Interlocuteur unique pour tous vos travaux. Accompagnement et suivi de chantier.

Agence Fougères - Vitré | 06 50 56 46 47
1 allée de la Haute Garenne - 35133 LÉCOUSSE | roland.fougeray@illico-travaux.com

www.illico-travaux.com

PEINTURE - DECORATION
REVÊTEMENTS MURS ET SOLS
VITRERIE - RAVALEMENT

Thierry PILLET

35133 LÉCOUSSE
Tél. 02.99.94.59.00
Port. 06.79.71.48.18
e-mail : thierry.pillet.peintre@orange.fr



sommaire

actualités / p. 4-11

Christophe Roger, gérant du bar-épicerie
Le budget participatif
L'eau et l'assainissement
Taxi David
Des cours d'anglais avec Jenan Rees
Les travaux Chemin de la République
Les travaux rue du Châtaignier
Les aménagements au cimetière
Les subventions aux associations
Le contournement Nord de Fougères

enfance-jeunesse / p. 12-13

L'actualité des écoles
L'accueil de loisirs
Les bilans financiers

initiatives / p. 14-15

Le CCAS
L'Amicale des aînés
L'actualité de la médiathèque

services / p. 16-19

Les tarifs communaux 2021
Les chiffres de l'activité 2020
L'État-civil
Les permis de construire
Les déclarations de travaux
L'accès en déchetterie
Les numéros utiles



Directrice de la publication : Anne Perrin, maire.
Rédaction : Alban Desile (06 86 86 47 77), avec la commission Communication
présidée par Christophe Drugeot et constituée de Hubert Couason,
Mylène Le Berrigaud, Fabienne Éon, Jean-François Buffet, Élise Cosme,
Sébastien Étienneou, Adeline Ollivier.
Crédit photos : commune de Lécousse.
Mise en page, impression : Arc-en-Ciel Imprimeurs, Lécousse. - Dépôt légal : 588.

éditorial



Chères Lécoussaises et chers Lécoussais,

Voici maintenant une année passée depuis mars 2020, où nous avons dû changer nos rythmes de vie du fait de la circulation du virus Covid et de ses variants. L'espoir renaît avec la vaccination démarrée début 2021. Nous aurons toujours à pratiquer les gestes barrières à l'avenir, ce qui nous aidera à

retrouver notre vie sociale et un contexte plus serein.

Malgré tout, les rassemblements et manifestations de printemps sont prématurés, ce qui compromet à nouveau l'organisation de la matinée citoyenne avec les habitants, ainsi que le dispositif Argent de Poche prévu aux vacances de printemps à destination des jeunes de 16 et 17 ans.

Ces derniers mois, nous pouvons remercier les bénévoles et élus du CCAS pour leurs actions et leur vigilance au quotidien. L'association l'Amicale des Aînés, par le biais du dynamisme de son président, M. Roger Taburet, a fortement contribué au maintien du lien social de nos aînés. Vous trouverez ci-joint une fiche destinée à la continuité du lien à mener par nos services municipaux. Les structures petite enfance et jeunesse ainsi que les écoles ont également œuvré pour maintenir une vie moins pesante auprès de nos jeunes. Merci à tous pour cette solidarité indispensable.

Comme annoncé dans le précédent numéro, le budget participatif est lancé pour vos projets citoyens. Dans ce numéro, une fiche est à votre disposition pour vous permettre de déposer votre dossier avant le 30 avril, dans le but d'améliorer votre environnement. En septembre, un vote sera organisé pour sélectionner le ou les projets retenus.

La vie a repris début avril autour de notre commerce multi-services, place Saint-Martin-des-Champs, avec la réouverture de l'épicerie et du café. Son nouveau gérant, Christophe Roger, saura vous accueillir et être à votre écoute. Nous lui souhaitons tous nos meilleurs vœux de réussite, soyons nombreux à l'encourager !

Le médecin, le Dr Le Du, a pris sa retraite début 2021 sans successeur et a vendu son cabinet l'été dernier. Le 21 janvier, j'ai initié une réunion de travail avec les acteurs médicaux et élus du secteur de Fougères en lien avec cette problématique santé. Un projet de cabinet médical va être travaillé, avec une inscription budgétaire 2021 pour des études, afin d'avancer sur ce sujet attendu par la population.

Autre sujet démarré en ce début d'année, celui de la 1^{ère} phase de consultation par le Conseil départemental du contournement Nord de Fougères-Lécousse, avec 6 variantes proposées. Une exposition avec panneaux dans les 5 communes concernées (Romagné, Saint-Germain-en-Coglès, Lécousse, Fougères et Laignelet), le site Internet du Département et des rendez-vous demandés aux 5 maires ont été réalisés jusqu'à fin février. La contribution des ateliers associations, agriculteurs, entreprises et citoyens, avec la consultation de la population, vont être compilées par le Département avant l'été. Des orientations seront données par Fougères Agglomération et par les communes pour aborder une 2^{ème} phase de consultation menée par le Conseil Départemental d'ici la fin de l'année.

Dans l'espoir d'une réelle amélioration du contexte sanitaire suite à cette troisième vague que nous connaissons actuellement, je vous invite à rester prudent. Prenez soin de vous et de vos proches.

Anne Perrin,
Maire de Lécousse



Anne Perrin



Christophe Roger, nouveau gérant du bar-épicerie

L'épicerie Saint-Martin vient de rouvrir ses portes. Christophe Roger, qui habite Lécousse depuis 11 ans, est très motivé à l'idée de faire vivre ce commerce de proximité qui participe à l'attractivité du centre-bourg.

Christophe Roger ouvre une nouvelle page de sa vie professionnelle.

Suite au départ de l'ancienne gérante, l'Épicerie Saint-Martin et le Café de la Place étaient fermés depuis le mois de novembre. Propriétaire des murs et du fonds de commerce, la commune a travaillé en étroite collaboration avec la CCI pour trouver un repreneur. Suite à un appel à candidatures, trois candidats ont été auditionnés début décembre par les élus de la commune et les personnes associées. Sur proposition de ce groupe de travail, le Conseil municipal a attribué à l'unanimité la location-gérance à Christophe Roger.

Un virage à 180°

Âgé de 52 ans, ce Fougerais de naissance connaît bien Lécousse, puisqu'il y réside depuis 11 ans. En reprenant le bar-épicerie, il ouvre une nouvelle page de sa vie professionnelle. « C'est un virage à 180° » sourit-il. « Pendant 32 ans, j'ai travaillé dans une entreprise de métallurgie à La Selle-en-Luitré. Un plan social m'a donné l'opportunité de développer un projet personnel. J'avais envie d'un métier où prime le contact humain. Quand j'ai appris que la commune recherchait un repreneur pour le bar-épicerie, je me suis immédiatement porté candidat. Je suis très motivé à l'idée de faire vivre ce commerce de proximité qui dynamise le centre-bourg. »

Accompagné par la CCI, Christophe Roger a suivi diverses formations avant l'ouverture du commerce : permis d'exploitation, formation HACCP sur l'hygiène alimentaire, formation buraliste, etc. « Conformément aux directives sanitaires, le bar est actuellement fermé, mais je propose une formule de café et autres boissons chaudes à emporter. Quand les contraintes sanitaires seront levées, je compte valoriser au maximum la terrasse, qui est très bien exposée. »

Poulets rôtis le dimanche matin

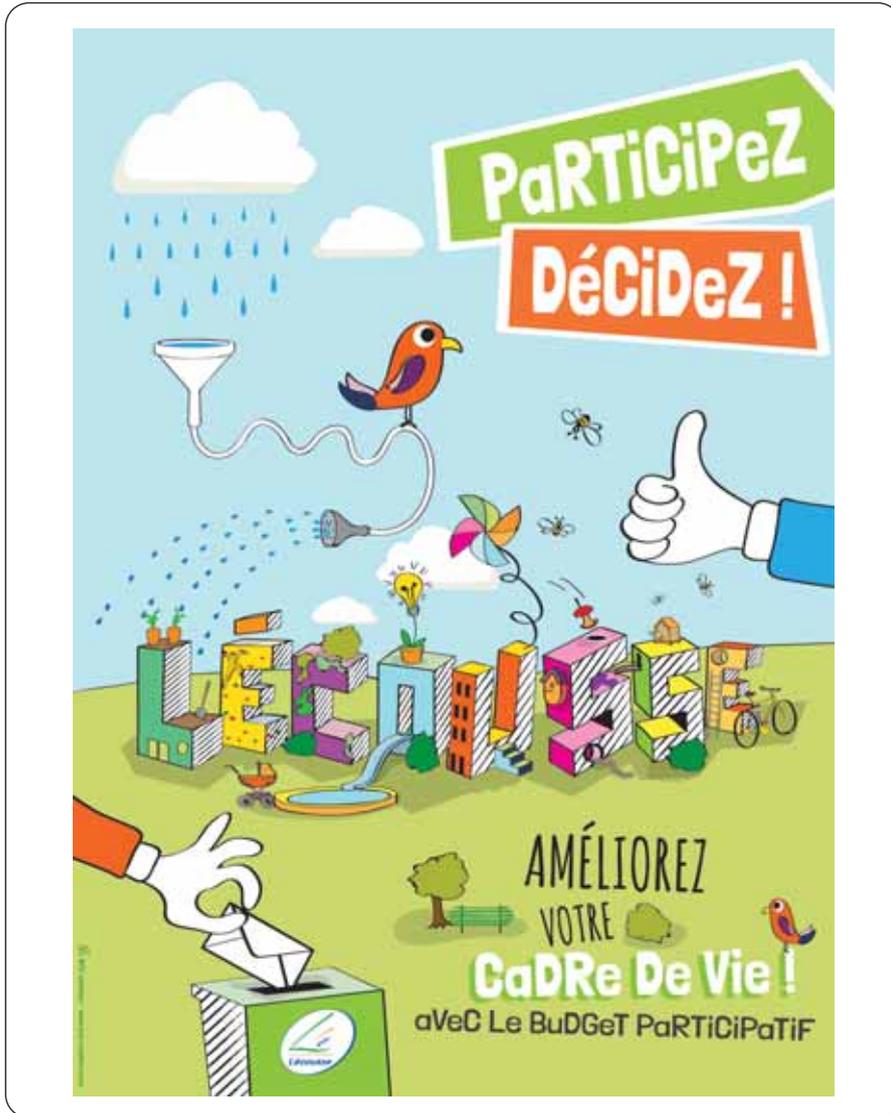
L'épicerie, dont l'espace a été repensé, fait la part belle aux produits locaux. Les fruits et légumes proviennent du Jardin de l'Euclie et du maraîcher de Lécousse Jean-Pierre Chemin. Le miel est fabriqué par un apiculteur de Tremblay. Les galettes vendues le vendredi sont fournies par La Galette Gourmande, à Fougères. « Parmi les grandes nouveautés, je propose des poulets rôtis tous les dimanches matin. Les poulets, qui proviennent d'un élevage de la Chapelle-Janson, sont cuits au magasin. J'ai acheté une rôtissoire professionnelle à cet effet. Il est préférable de passer commande avant le mercredi midi. On peut réserver un poulet entier ou un demi-poulet. »

Des jeux de grattage

Le commerce assure également divers services de proximité : vente des journaux locaux, dépôt de pain, Relais Poste. « Je proposerai prochainement les jeux de grattage de la Française des Jeux. Je dois suivre auparavant une courte formation à la FDJ. Par ailleurs, la vente de tabac devrait reprendre dans le courant du mois d'avril. »

Habitué aux défis professionnels, Christophe Roger aborde son nouveau métier avec confiance. « Après cinq de mois de fermeture, j'espère que les Lécousois vont jouer le jeu et revenir au magasin » confie-t-il. « Il est important de faire vivre ce commerce qui participe à l'attractivité et à l'animation du centre-bourg. »

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 7 h 30 à 13 h 30 et de 15 h 30 à 19 h 30, le samedi de 7 h 30 à 13 h et de 14 h 30 à 19 h 30, le dimanche de 8 h à 13 h – Tél. 06 64 54 39 11- Page Facebook



Budget participatif : dépôt des projets jusqu'au 30 avril

Vous avez un projet pour améliorer le quotidien et la qualité de vie dans notre commune ? N'hésitez pas à déposer un projet dans le cadre du budget participatif, un nouvel outil de démocratie locale mis en place par la commune ! Tous les Lécousois âgés de plus de 12 ans peuvent proposer un projet d'intérêt général : de nouveaux espaces publics partagés, des boîtes à livres ou à dons, du mobilier urbain sur un site déterminé, etc. Les projets peuvent être présentés à titre individuel ou collectif (hors associations).

Les dossiers présentés seront ensuite examinés par la commission Budget

participatif, qui évaluera leur recevabilité et leur faisabilité. À la rentrée prochaine, les projets retenus seront soumis au vote des habitants. Tous les Lécousois âgés de plus de 12 ans pourront prendre part au vote. Les projets ayant remportés le plus de suffrages seront financés par la commune dans le cadre d'un budget dédié.

Pour présenter votre projet, vous pouvez utiliser la fiche insérée dans ce journal municipal. Cette fiche est à déposer en mairie ou à envoyer par mail à l'adresse mairie@lecousse.fr avant le 30 avril au plus tard.

www.lecousse.fr - Tél. 02 99 94 25 05.

à noter

> **Projet de cabinet médical : une première réunion**

À l'initiative de Madame le Maire, une réflexion est engagée sur l'extension à Lécousse d'un projet de cabinet médical porté par l'association des Professionnels de santé de Fougères. Une première réunion de travail s'est déroulée le 21 janvier dernier. Outre Madame le Maire, étaient présents Louis Feuvrier, Maire de Fougères, Olivier Conrard, médecin généraliste, Thierry Benoît, Député et Président du Pays de Fougères, Alain Forêt, élu référent Santé au Pays de Fougères, Valérie Loyzance, chargée de mission Santé au Pays de Fougères, Mylène Le Berrigaud, Hubert Couasnon et Christophe Drugeot, adjoints au maire de Lécousse, et Bérénice Arnould, directrice Appui santé du Pays de Fougères.

et aussi

> **Journal municipal : le choix des prestataires**

Pour les années 2021, 2022 et 2023, une consultation adaptée a été lancée pour la rédaction, la mise en page et l'impression du journal municipal Lécousse Info. Le Conseil municipal a retenu :

- lot 1 rédaction : Alban Desile pour un montant de 6 850 € HT pour 2021 (prestation supplémentaire de modification de la maquette) et 6 350 € HT par an en 2022 et 2023
- lot 2 mise en page : Arc en Ciel Imprimeurs pour un montant de 2 410 € HT pour 2021 et 2 160 € HT par an pour 2022 et 2023
- lot 3 impression : Arc en Ciel Imprimeurs pour un montant de 5 230 € HT par an

> **Logiciels : le renouvellement du contrat**

Le Conseil municipal a reconduit pour une période de 3 ans le contrat des logiciels des services administratifs de la mairie développés par la société SEGILOG. Pour l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels existants et de développement de nouveaux, le montant de la prestation s'élève à 5 490 HT par an. Pour la maintenance et la formation du personnel, le montant est de 610 € HT par an.



Eau et assainissement : les tarifs 2021

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'eau et l'assainissement sont des compétences de Fougères Agglomération. Cependant, comme l'autorise la loi, la commune de Lécousse a souhaité bénéficier d'une délégation afin de poursuivre les coopérations mises en place avec la Ville de Fougères dans la gestion de ces services. Les tarifs proposés par le Conseil municipal sont ainsi votés annuellement par Fougères Agglo, qui reste juridiquement responsable de l'ensemble des conditions d'exercice de ces compétences.

Le Conseil municipal a fixé les tarifs suivants pour l'année 2021, inchangés par rapport à l'an dernier. Ces tarifs ont été transmis à Fougères Agglomération pour validation.

Eau potable

- Abonnement : 55,59 € HT
- Consommation : 1,686 € HT/m³

Redevance assainissement

La redevance est fixée à 1,776 € HT/m³

Participation pour l'assainissement collectif (PAC)

- construction individuelle : 660 €
- par logement si collectif : 210 €
- par chambre si hôtel : 150 €
- locaux d'activités et restaurants : 700 € pour une surface de plancher de 1 à 100 m² (5 € par m² supplémentaire)

La PAC est demandée 6 mois après l'obtention de l'autorisation d'urbanisme.

Simulation de facture 2021 pour une consommation de 120 m ³	
Conformément au décret n°2007-675 du 4 mai 2007	
EAU	
Part fixe	55,59 €
Part consommation	202,32 €
Redevance Agence Eau (lutte pollution)	36,00 €
Redevance Syndicat Mixte de Gestion	22,80 €
	TVA 5,5 %
	17,31 €
Redevance Agence Eau (modernisation réseaux)	18,00 €
	TVA 10 %
	1,80 €
	Total TTC Eau
	353,82 €
Assainissement	
Tarif service Assainissement	213,12 €
	TVA 10 %
	21,31 €
	Total TTC Assainissement
	234,43 €
	Total facture TTC
	588,25 €
Prix au m ³ : 4,90 €	

à noter

> Journée Citoyenne : rendez-vous en 2022

La 4^{ème} Journée Citoyenne, qui devait se tenir le samedi 29 mai, a été annulée pour la deuxième année consécutive en raison de la crise sanitaire. La prochaine édition se déroulera donc en 2022. Comme les années précédentes, vous serez invités à participer aux chantiers d'amélioration du cadre de vie organisés par la commune. Toujours très appréciée, cette journée conviviale permet de créer du lien social et de réunir différentes générations autour de projets communs.

et aussi



> Règlement Local de Publicité : en vigueur

Par délibération du 27 juin 2019, le Conseil municipal a engagé la révision du Règlement Local de Publicité (RLP) afin de répondre aux nouvelles exigences réglementaires en matière de publicité extérieure (publicités, pré-enseignes et enseignes) et se mettre en cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune. Tout en garantissant le bon exercice de l'activité économique, il s'agit d'améliorer l'image du territoire et de préserver la qualité de certains paysages.

La révision du RLP s'est déroulée entre juin 2019 et décembre 2020. Un diagnostic du territoire a permis d'appréhender les caractéristiques propres à la commune. Une phase de concertation avec les acteurs économiques du territoire a précédé l'enquête publique, qui a été réalisée du 22 septembre au 23 octobre. Approuvé par le Conseil municipal le 11 décembre dernier, le RLP révisé est aujourd'hui exécutoire. Le document est consultable sur le site de la commune : www.lecouste.fr.

Transport : David Beaudron à la tête de Taxi David

Né à Fougères et domicilié à Landéan, David Beaudron a repris les Taxis Thomas en avril 2019. La société porte désormais le nom de Taxi David. « *Auparavant, j'étais taxi-ambulancier dans une compagnie fougèraise qui a été vendue* » explique-t-il. « *J'avais envie depuis longtemps de reprendre une société de taxi. Le départ à la retraite de M. Thomas m'en a donné l'occasion.* »

Taxi David, qui assure des déplacements toutes distances, est conventionné avec les organismes de sécurité sociale pour le transport médicalisé en cas de convocation médicale, de soins réguliers, d'hospitalisation, etc. L'entreprise est également référencée par Fougères Agglomération pour le transport à la demande Mobil'Agglo, un service de taxi à prix modique (4 € la course) pour aller d'une commune à l'autre dans un périmètre déterminé.

L'équipe de Taxi David regroupe actuellement quatre personnes, dont l'ancienne gérante des Taxis Thomas. Les deux autres salariés travaillaient avec Patrick Beaudron au sein de la compagnie fougèraise. « *On s'entend tous bien et l'ambiance est bonne* »



David Beaudron (2^{ème} en partant de la gauche) avec son équipe : Jérôme Sauvage, Bernadette Thomas et David Chopin.

souligne le gérant. « *Nous connaissons le secteur comme notre poche, ce qui facilite les courses.* »

En plus de trois taxis « classiques », la société dispose d'un véhicule de 9 places

utilisé pour les déplacements des enfants de l'IME. Ce véhicule peut également servir à d'autres transports.

Tél. 02 99 97 23 07 ou 06 98 06 31 43 - dacobeau@hotmail.fr

Enseignement : des cours d'anglais avec Jenan Rees



Jenan Rees s'est installée à Lécousse en décembre.

Âgée de 62 ans, Jenan Rees est galloise. Installée dans l'Eure pendant 10 ans, elle a enseigné l'anglais, notamment aux salariés de grandes entreprises et aux étudiants de l'IUT d'Évreux, ainsi que la civilisation britannique à l'Université Sorbonne-Nouvelle. Après être retournée au Royaume-Uni pour s'occuper de sa mère malade, elle est revenue en France. Elle s'est installée dans

la commune en décembre dernier. « *Étant galloise, j'ai toujours eu envie de vivre en Bretagne* » confie-t-elle. « *Le hasard m'a conduite à Lécousse et j'en suis très heureuse. C'est une belle commune.* »

À Lécousse, elle poursuit son activité de professeur d'anglais sous le statut d'autoentrepreneur. « *En raison de la crise sanitaire, les cours se font uniquement à distance. J'enseigne principalement à des adultes et des étudiants qui préparent le test IELTS (International English Language Testing System). C'est un des tests les plus utilisés pour évaluer le niveau d'anglais des personnes qui souhaitent poursuivre des études ou travailler dans un environnement anglophone.* »

Quand la situation sanitaire le permettra, Jenan Rees a pour projet de créer un « café anglais », rassemblement convivial où l'on peut parler anglais avec d'autres personnes.

jenanrees@gmail.com

à noter

> Mairie : nouveaux horaires d'ouverture

Depuis la suppression des cartes d'identité et passeports, et avec l'augmentation des demandes par voie dématérialisée, une baisse de fréquentation du public a été constatée lors de la permanence administrative du samedi matin. La commune a donc décidé de la supprimer. Cette fermeture est compensée par une ouverture jusqu'à 18 h le vendredi et un accueil personnalisé sur rendez-vous, y compris sur les temps de fermeture de la mairie en fonction des besoins des administrés.

Les horaires d'ouverture sont les suivants : le lundi et mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30, le mardi et jeudi de 14 h à 17 h 30, le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Chemin de la République : le début des travaux



Le programme de réaménagement du Chemin de la République va débuter mi-avril avec les travaux d'effacement de réseaux (électrique, éclairage public et téléphone). Suivra le réaménagement complet de la voirie, qui sera réalisé à l'automne. Le programme prévoit notamment la création de places de

stationnement et l'aménagement de ralentisseurs et chicanes afin d'améliorer la sécurité et la circulation sur les quelque 800 mètres de voie.

Le Conseil municipal a confié au Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35) la maîtrise d'ouvrage pour

l'effacement de réseaux. Les travaux seront subventionnés par le SDE à hauteur de 40 % pour le réseau électrique et 10 % pour l'éclairage public. La participation communale s'élèvera au total à 313 042,25 € TTC.

De son côté, le bureau d'études Tecam

Rues du Châtaignier et des Potiers : les travaux terminés



Les travaux de sécurisation et de circulation dans les rues du Châtaignier et des Potiers se sont achevés fin février avec la pose du marquage au sol. Rappelons qu'un sens unique a été mis en place dans la rue des Potiers, avec la création de chicanes et de places de stationnement. Des ralentisseurs et du stationnement en chicane ont été aménagés dans la rue du Châtaignier. L'ensemble des mâts d'éclairage public a été renouvelé et les trottoirs refaits.

Cimetière : les derniers aménagements



Le préau construit lors de l'extension du cimetière est désormais équipé de bancs. Ce mobilier urbain permet aux familles et aux proches des défunts de se recueillir avant les inhumations, à l'abri des intempéries. Ces aménagements marquent la fin des travaux d'extension et de requalification du cimetière, qui ont permis notamment l'installation d'une aire de collecte des déchets liés à l'entretien des tombes.



a été consulté pour une proposition de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement. Pour cette mission, qui inclut plusieurs phases, le Conseil municipal a validé la proposition d'un montant total de 16 100 € incluant :

- une étude de projet
- l'appel d'offres et assistance à la passation des marchés de travaux
- le visa des études d'exécution
- la direction et le suivi de l'exécution des travaux
- l'assistance aux opérations de réception

et aussi

➤ Point à temps : le choix du prestataire

Pour la réalisation du point à temps 2021, une technique qui permet de rénover la chaussée là où elle a subi des dégradations de surface, une consultation a été réalisée auprès de deux entreprises. Le Conseil municipal a retenu le devis de l'entreprise Beaumont TP aux montants suivants :

- point à temps manuel : 960 € HT/tonne
- point à temps automatisé : 775 € HT/tonne

➤ Vitres et sols : contrat de nettoyage

Pour le contrat de nettoyage des sols et vitres de l'école Montaubert trois fois par an, auquel a été ajoutée une prestation annuelle de nettoyage des sols au Pôle Enfance, le Conseil municipal a retenu la proposition de la société DR-NET Nettoyage pour un montant annuel de 3 473 € HT.

➤ Contrats d'assurance : l'offre retenue

Une nouvelle mise en concurrence a été réalisée pour les 3 années à venir (du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023) pour les contrats d'assurance garantissant les dommages causés à autrui (responsabilité civile), le dommage aux biens, l'assurance flotte automobile, la protection juridique (commune, élus et agents), la protection fonctionnelle (élus et agents) et l'assurance auto-collaborateurs (élus et agents). Deux sociétés ont été consultées et une offre a été remise dans les délais impartis. Le Conseil municipal a retenu l'offre de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (SMACL) pour un montant total annuel de 10 051,99 HT.



Coteau de Folleville : suppression de l'antenne collective

En 2009, le Conseil municipal a accepté la rétrocession dans le domaine public des espaces communs du lotissement des Coteaux de Folleville, et notamment des installations télévisuelles, afin d'éviter aux 34 habitations concernées de constituer une association syndicale. Cette rétrocession de l'antenne collective et du réseau de télédistribution s'était faite après concertation des résidents et après accord sur la mise en place d'une participation annuelle visant à couvrir les frais de maintenance et d'entretien.

Ces derniers mois, les riverains ont rencontré d'importants problèmes de réception de télévision, liés notamment à la vétusté des installations de l'antenne collective. La commune leur a proposé de supprimer cette antenne collective et de les accompagner, via une participation financière, dans la mise en place d'antennes privées individuelles. Conformément à la loi, une consultation a été réalisée afin de recueillir l'accord majoritaire des habitants concernés.

Le Conseil municipal a alloué une participation financière d'un montant forfaitaire maximal de 200 € par foyer. Cette aide sera versée directement par la commune sur présentation d'une facture d'installation d'une antenne privée individuelle par un professionnel.

Associations : les subventions 2021

Cette année, ces aides accordées par la commune représentent un total de **37 787,35 €**.

Secteur social local.....17 480 €

CCAS de Lécousse (dont subvention ADMR)	17 000 €
Amicale des donateurs de sang - Fougères.....	50 €
Group. employeurs Sud Fougerais	100 €
Les Amis de la MARPA.....	80 €
Ligue contre le Cancer d'Ille-et-Vilaine.....	50 €
Restos du Cœur - Fougères.....	150 €
Alcool Assistance La Croix d'Or - Fougères	50 €

Secteur sportif.....13 100 €

Tennis de table Fougères-Javené-Lécousse.....	400 €
Football Espérance de Lécousse.....	3 800 €
Gym Club enfants	5 000 €
Dojo Lécousois	3 500 €
USL Vélo	400 €

Secteur animation et culture.....4 600 €

Amicale des Aînés.....	1 000 €
UNC-AFN Soldats de France	600 €
Comité des fêtes - Fête de la Saint-Jean	3 000 €

Actions envers la jeunesse.....650 €

USEP sport (école Montaubert).....	250 €
UGSEL sport (école Notre-Dame).....	150 €
Institut Paul Cézanne - Fougères	50 €
Réseau aides spécialisées - école Montaubert (fournitures scolaires)	200 €
Participation aux activités sportives extérieures (6 à 18 ans) : 20 €/jeune	
Participation classe découverte :	35 €/jeune
Participation voyages collégiens et lycéens : 50 €/jeune	

Divers.....1 957,35 €

Fédération Nationale des Accidentés du Travail - Fougères	40 €
Prévention Routière - Rennes	30 €
Société de chasse de Lécousse	250 €
Adhésion association Chemins du Mont-Saint-Michel.....	150 €
Association des Maires d'Ille-et-Vilaine	1 367,35 €
Association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine	120 €

à noter

> Forum des associations : le vendredi 3 septembre

L'édition 2021 du Forum des associations se déroulera au complexe culturel et sportif Pierre de Coubertin. Les associations seront présentes le vendredi 3 septembre, de 18 h à 21 h, pour présenter leur association, répondre à toutes vos questions et prendre vos inscriptions pour la saison à venir. À vos agendas !

et aussi



> Fibre optique : le déploiement se poursuit

Stockage et envoi de fichiers en ligne, objets connectés, visioconférence, télétravail, etc. : ces nouveaux services et usages numériques nécessitent des besoins élevés en débit que l'ADSL ne peut pas fournir. Afin d'équiper en très haut débit tous les territoires bretons, hors agglomérations, la Région a lancé le projet « Le fibre pour tous en Bretagne ». Le déploiement est assuré Mégalis Bretagne, un syndicat mixte financé par la Région, les Départements et les intercommunalités. Le groupement Axione-Bouygues Énergies & Services réalise les travaux pour le compte de Mégalis Bretagne (sur la photo, une armoire technique installée à Lécousse par Mégalis Bretagne).

Contournement de Fougères : la première phase de concertation



Le Département d'Ille-et-Vilaine, Fougères Agglomération et Couesnon-Marches de Bretagne ont lancé en 2019 une étude visant à définir un projet global de contournement routier au Nord de Fougères. Destiné à sécuriser et fluidifier les déplacements, le projet comprend à la fois un aménagement routier et la réalisation de liaisons cyclables.

Du 18 janvier au 28 février, le projet a franchi une étape importante avec la première phase de la concertation publique. Cette concertation avait pour but d'informer et d'échanger sur les ca-

ractéristiques du projet, notamment sur les six variantes de tracé proposées.

Afin de permettre à chacun de s'exprimer, une exposition et un registre ont été mis à la disposition des habitants dans les mairies des communes concernées, dont Lécousse. Un atelier citoyen et une réunion publique en visioconférence ont également été organisés, ainsi que des ateliers thématiques pour les associations et les professionnels.

Les informations sur le projet sont disponibles sur la page www.ille-et-vilaine.fr/contour-fougères.

Les prochaines étapes

1^{er} semestre 2021

- bilan de la concertation mis à la disposition du public
- arbitrages des élus et approfondissement des études en s'appuyant sur le bilan de la concertation

2^{ème} semestre 2021

- deuxième phase de concertation publique

Début 2022

- consolidation du dossier et choix d'un tracé

2023

- enquête publique

Nids de frelons asiatiques : la marche à suivre

Fougères Agglomération prend en charge financièrement la destruction des nids de frelons asiatiques. La démarche est simple. Si vous avez détecté la présence d'un nid, il faut d'abord contacter la mairie. Un agent des Services Techniques se rendra sur place pour vérifier s'il s'agit bien d'une colonie de frelons asiatiques. Si c'est le cas, la mairie le signalera à la FGDON35 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles), laquelle fera intervenir une des entreprises habilitées par Fougères Agglomération. L'entreprise viendra détruire le nid et c'est Fougères Agglomération qui règlera la facture.

Renseignements sur www.fougères-agglomération.bzh, rubrique Environnement.

le saviez-vous ?



> Achat de vélo à assistance électrique : un coup de pouce de Fougères Agglo

Afin de favoriser les déplacements plus respectueux de l'environnement, Fougères Agglomération accompagne les personnes résidant sur son territoire qui souhaitent acheter des vélos à assistance électrique (VAE). En raison du succès de l'opération, la collectivité a décidé de renouveler le dispositif selon les taux de subvention suivants :

- 20 % du prix d'achat TTC du vélo neuf, dans la limite d'une aide de 200 €, si le demandeur justifie d'un Revenu Fiscal de Référence par part inférieur ou égal à 13 489 €
- 10 % du prix d'achat TTC du vélo neuf, plafonné à 100 €, si le Revenu Fiscal de Référence par part est supérieur à 13 489 €

Ce dispositif est cumulable avec le bonus vélo de l'État, destiné aux personnes ayant un Revenu Fiscal de Référence inférieur ou égal à 13 489 €. Le montant de l'aide de l'État est identique à l'aide allouée par Fougères Agglo, soit 200 €.

Le dossier de demande de subvention et les conditions d'attribution sont disponibles sur le site www.fougères-agglomération.bzh, rubrique Transports.

à noter

> Chauffage : une aide pour passer du fioul au gaz

Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), Fougères Agglomération a engagé un partenariat avec GRDF pour aider les propriétaires se chauffant au fioul à se convertir au gaz. GRDF propose ainsi une aide de 400 € TTC pour toute demande de raccordement au réseau de gaz.

Renseignements sur le site www.fougères-agglomération.bzh.

École Notre-Dame : un projet musique

Les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 participent à un projet musique autour des contes traditionnels. Marc Vaudatin, professeur de musique au Conservatoire de Fougères, apporte ses connaissances pour bien mener le projet. Il intervient tous les quinze jours dans les classes.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de création. Les élèves écrivent une version détournée d'un conte traditionnel. Ce conte sera enrichi de chansons et d'éléments sonores. Les enfants espèrent pouvoir présenter leur création musicale à leurs parents (la photo ci-contre a été prise en octobre, avant l'obligation du port du masque).



École Montaubert : Petits Expl'eurateurs et Terr'Alim

Lors des deux premiers trimestres de l'année scolaire, les élèves de l'école primaire Montaubert ont travaillé avec le Réseau Éducation Environnement du Pays de Fougères (REEPF) sur différents sujets. Les élèves de CP et CP-CE1 ont participé au projet Petits Expl'eurateurs et les élèves de CM1-CM2 et CM2 au projet Terr'Alim.

Petits Expl'eurateurs. Les plus jeunes ont travaillé sur l'eau. Ils ont découvert où se trouvait l'eau dans l'école et ses alentours. Au cours des différentes séances, ils ont pu découvrir la vie de l'eau et la nécessité de la préserver. Ils ont pu comprendre le fonctionnement de la station d'épuration en s'entraînant à « nettoyer » de l'eau usée. Ils ont appris le fonctionnement du cycle de l'eau domestique à l'aide de maquettes. Ils ont ainsi compris la nécessité de ne pas gaspiller l'eau, de ne pas la polluer et vont réfléchir à des idées pour faire baisser la facture d'eau de l'école.

Ce travail autour de l'eau se poursuit en classe dans les différentes disciplines (arts visuels, musique, production d'écrits, etc.) et s'achèvera en fin d'année à l'Aqua-



rium de Saint-Malo avec un atelier sur la préservation des océans.

Terr'Alim. Le projet avait pour objectif de faire découvrir les différentes facettes de l'alimentation aux élèves. Pour cela, ils ont d'abord mangé en utilisant leurs 5 sens. Ils ont appris à être à l'écoute de tous leurs sens au moment de déguster. Ils ont aussi travaillé avec une diététi-

cienne, qui leur a expliqué comment manger équilibré et qui leur a appris à décrypter les étiquettes des aliments achetés dans le commerce. Enfin, pendant plusieurs séances, l'animateur du REEPF les a fait réfléchir sur les différents types d'agriculture (en France et dans le monde), sur la sous-alimentation de certaines populations, sur les filières de vente, etc. Les élèves de CM1-CM2 et de CM2 ont donc pu avoir une vision de l'aliment du producteur au consommateur, percevoir l'alimentation différemment et comprendre ce que signifient les notions d'équilibre alimentaire, de produit local, de circuit court, d'agriculture durable ou biologique, etc.

Pour finaliser ce travail, la classe de CM1-CM2 a participé au projet « Parlement des enfants » proposé par l'Assemblée Nationale, dont le thème était cette année l'alimentation durable et équilibrée. Les élèves ont conçu une proposition de loi dans le cadre de concours national. À cette occasion, Thierry Benoît, Député de notre circonscription, est venu leur parler de sa fonction.

Accueil de loisirs : les vacances d'hiver



Des activités variées ont été proposées chaque jour aux enfants pendant les vacances d'hiver. Les 3-5 ans ont notamment participé à des jeux sportifs en extérieur et réalisé un parcours d'habileté. Deux grands jeux leur ont été proposés : Arlequin Party et La Course aux peintures. Ces jeux leur ont permis d'unir leurs forces et de s'entraider pour remporter la partie.

De leur côté, les 6-9 ans ont participé à des ateliers créatifs, durant lesquels ils ont fabriqué des marque-pages, des porte-clés, de la pâte à sel ou des bracelets. Deux grands jeux de coopération, vecteurs de socialisation d'échanges, leur ont été proposés chaque semaine : Le Mille bornes (photo ci-dessus), La Chasse aux blagues, À la une, etc. Durant les temps libres et temps d'accueil, des danses au son des musiques actuelles ont rythmé les journées.

Accueillis à la salle Émeraude, les 10-16 ans ont participé à des jeux musicaux (blind test et karaoké) et testé des expériences scientifiques. À la fin des vacances, ils ont confectionné leur repas après avoir élaboré eux-mêmes le menu.

L'accueil de loisirs donne rendez-vous aux 3-16 ans pour les vacances d'été.

Les bilans financiers 2020

Accueil de loisirs

Le coût total des dépenses s'est élevé à 162 465,36 € et les recettes à 100 119,77 €. Le reste à charge pour la commune a donc été de 62 345,59 €, soit 38 % des dépenses après déduction des participations des familles, de la MSA et de la CAF.

En 2020, l'accueil de loisirs a fonctionné 91 jours (28 mercredis et 63 jours de vacances). La fréquentation a toutefois été impactée par la crise sanitaire entre le 11 mai et le 31 août. Le Conseil municipal tient à remercier les équipes du Pôle Enfance, qui a su s'adapter à la crise tout en offrant un service de qualité aux enfants et aux familles.

RIP'Am Stram Gram

Les dépenses se sont élevées à 50 492,02 € et les recettes à 45 511,94 €. Le reste à charge pour les 4 communes (Lécousse, Javené, Romagné et Saint-Sauveur-des-Landes) a donc été de 4 980,08 €, soit 9,86 % des dépenses.

La première année de fonctionnement du Relais Intercommunal Parents-Asistants Maternels-Enfants (RIPAME) a été marquée par la crise sanitaire, ce qui a entraîné le report de nombreux projets. Cependant, le service donne satisfaction aux familles. Les ateliers d'éveil sont très appréciés par les enfants et leurs accompagnants.

dernière minute

> Centre de loisirs

Suite aux annonces gouvernementales, l'accueil du centre de loisirs sera réservé aux enfants dont les parents exercent un métier indispensable à la gestion de la crise sanitaire.

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre Arnaud Benoist, directeur du centre de loisirs au 02 99 94 29 58.

Mail : direction-enfance-jeunesse@lecousse.fr

et aussi

> RIPAME :

les prochains ateliers d'éveil

Les ateliers d'éveil du RIP'Am Stram Gram se déroulent les lundis et mardis matin, de 9 h 30 à 11 h 15, au Pôle Enfance. Ils sont destinés aux enfants qui ne sont pas encore scolarisés, accompagnés d'un adulte référent (assistant maternel, parent, grand-père ou grand-mère, garde d'enfant).

Par ailleurs, un spectacle est prévu le 15 juin. Au programme : « Un loup dans les choux », par la compagnie Blablaba et Tralala, autour du bien-manger.

Inscriptions auprès de Morgane Le Bozec, responsable du RIPAME - Tél. 06 45 10 23 02 - ripame@lecousse.fr.

> Recensement : la Journée Défense et Citoyenneté

Dès que vous avez 16 ans, pensez à vous faire recenser à la mairie.

Vous pourrez ensuite effectuer en ligne la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) en vous s'inscrivant sur le site majdc.fr. Cette journée a pour but d'informer sur les droits et devoirs de citoyen, ainsi que sur le fonctionnement des institutions. À l'issue de la journée, les jeunes reçoivent une attestation qui est nécessaire pour passer le baccalauréat, le permis de conduire ou d'autres examens et concours publics.



Les membres du CCAS réunis pour la distribution en fin d'année des boîtes de chocolats aux aînés et des peluches aux nouveau-nés.

Au cœur du Centre Communal d'Action Sociale

La crise sanitaire nous rappelle à quel point la solidarité et le maintien du lien social sont des valeurs primordiales dans notre société. Des valeurs que le CCAS porte et diffuse tout au long de l'année dans notre commune.

Qu'est-ce que le CCAS ?

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement administratif public qui met en œuvre les solidarités et organise l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Il intervient essentiellement auprès des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en difficulté.

Quelle est son organisation ?

Le CCAS est géré par un conseil d'administration présidé de plein droit par Madame le Maire. Ce conseil d'administration est constitué paritairement d'élus désignés par le Conseil municipal et de personnes du secteur social nommées par Madame le Maire. Il est composé de huit membres en plus de la présidente : Élise Cosme, Jean-François Buffet, Monique Bodin, Cédric Hellouin (élus), Marylène Boudet, Huguette Delaunay, Marie-Thérèse Gatel et Joëlle Thominot (bénévoles). La vice-présidente est Élise Cosme, adjointe au maire déléguée au Cadre de vie et aux Solidarités.

Le CCAS a une autonomie de gestion et gère son propre budget avec une participation financière de la commune.

Quels sont ses domaines d'intervention ?

Le CCAS a une vocation d'aide et de soutien aux populations les plus fragiles. Pour y parvenir, il assure une double mission. Il participe à l'instruction des demandes d'aides sociales dites « légales » (Aide Personnalisée d'Autonomie, Allo-

cation Solidarité Personnes Âgées, obligation alimentaire, etc.) et les transmet aux autorités compétentes. Il est également à l'initiative d'actions sociales locales. À ce titre, il octroie des aides financières ponctuelles aux personnes en difficulté (aide pour payer la cantine des enfants, etc.). Le CCAS gère aussi un parc locatif de 5 logements.

Quelles sont les animations ?

Le CCAS met en œuvre des actions d'animation et de soutien pour lutter contre l'isolement et maintenir le lien social. Le repas des aînés, qui se déroule chaque année à la salle Hermine, en est le meilleur exemple. La distribution de boîtes de chocolats fait également partie des événements de fin d'année. En décembre



dernier, 74 boîtes ont été distribuées aux aînés et personnes en situation de handicap. 33 peluches ont aussi été offertes aux nouveau-nés de l'année 2020 et des bons alimentaires ont été distribués à cinq familles.

Quelle action face à la crise sanitaire ?

Dès le début de la crise sanitaire, le CCAS a contacté par téléphone ou rendu visite aux Lécousois âgés de 80 ans et plus, pour prendre de leurs nouvelles et s'assurer qu'ils ne manquent de rien. À l'intérieur de ce journal municipal, vous trouverez la fiche d'inscription au registre des personnes fragiles et isolées. Si vous êtes concerné, n'hésitez pas à remplir le formulaire et à le retourner à la mairie ! Vous bénéficierez ainsi d'une assistance en cas d'événements exceptionnels comme cette pandémie, mais aussi lors des canicules et des périodes de grand froid.

Renseignements à la mairie :
Tél. 02 99 94 25 05.

à noter

> Repas des aînés : reporté au 13 octobre

Crise sanitaire oblige, le repas des aînés organisé par le CCAS n'a pas pu se tenir en mars comme habituellement. Plutôt que de distribuer des repas à domicile, comme le font certaines communes, le CCAS a préféré reporter l'événement à l'automne pour ne pas priver nos aînés de ce moment de convivialité. Le rendez-vous est fixé au mercredi 13 octobre. Les Lécousois âgés de 71 ans et plus seront invités au repas.

Amicale des aînés : garder le lien avec les adhérents

Comme la plupart des associations, l'Amicale des aînés a interrompu ses activités il y a un plus d'un an en raison de la situation sanitaire. « *Seules des randonnées ont pu avoir lieu entre les deux confinements* » regrette Roger Taburet, le président du club. « *Les jeux de carte et de société du lundi après-midi, les séances de gym volontaire, les anniversaires fêtés chaque trimestre, etc. ont tous été suspendus. C'est très regrettable pour nos adhérents, car beaucoup sont seuls et ne voient personne. Le lien social est rompu.* »

Pour garder le lien, le bureau de l'association contacte régulièrement les adhérents par téléphone ou par mail. « *Nous prenons de leurs nouvelles et nous nous assurons que tout se passe bien. Ces échanges sont très appréciés* » souligne le président. « *Au mois de décembre, nous avons également distribué une boîte de gâteaux à chaque foyer, dans le respect des gestes sanitaires. Ce cadeau amical les a beaucoup touchés.* »

L'Amicale des aînés espère reprendre ses activités à partir de la rentrée prochaine.



Une séance de scrabble avant la crise sanitaire.

« *L'adhésion de 2020 sera reportée à 2021. Les membres du club n'auront pas à payer une nouvelle inscription* » précise Roger Taburet. La mise en place de Cafés numériques (informatique) fera partie des grandes nouveautés. Sont également prévus un concours de belote par équipes (lundi 4 octobre) et le repas de fin d'année (mardi 29 novembre). Le voyage en Albanie a été reporté du 10 au 17 mai

2022. « *Dès ce printemps, j'espère que nous pourrons reprendre les activités en extérieur, comme les randonnées, le palet et les boules.* »

Renseignements auprès de :
Roger Taburet au 06 84 04 44 03
ou Gérard Pannier au 06 32 53 30 76
- amicaledesaines35133@gmail.com

Médiathèque : les animations



Espace sensoriel

À l'occasion de la Semaine de la Petite Enfance, qui s'est déroulée du 19 au 26 mars, la médiathèque de Lécousse a invité les assistantes maternelles et parents de jeunes enfants à découvrir un espace sensoriel. Ce dispositif, prêté par la Médiathèque Départementale d'Ille-et-Vilaine (MDIV), a permis de stimuler

les cinq sens des enfants dans un espace dédié, avec des textures à toucher, des instruments de musique à manipuler, des lumières à regarder, etc. Plein d'éléments à expérimenter librement !

Escape Game

Dans le cadre du Mois du Numérique des médiathèques de Fougères Agglomération, qui se déroule jusqu'au 24 avril,



les animateurs numériques et de développement social du Département d'Ille-et-Vilaine proposent aux jeunes de 8 à 12 ans de participer à un Escape Game sur la culture numérique.

L'animation se déroulera le samedi 24 avril à la médiathèque de Lécousse. Informations et inscriptions sur : www.moisdunumerique.fr.

Exposition « bookface »

En juin, une exposition « bookface » prêtée par la MDIV sera présentée à la médiathèque de Lécousse. Le « bookface » consiste à faire des photos, en posant avec la couverture d'un livre comme prolongement de son propre corps ou visage. Venez-vous inspirer des photos de l'expo pour réaliser vos « bookface » avec les livres de votre choix !

Tarifs communaux : l'actualisation 2021

▶ Salle Émeraude

Vin d'honneur	58,00 €
Réunion	58,00 €
Buffet froid.....	84,00 €
Chèque caution.....	100,00 €

▶ Salle Belle île

Vin d'honneur	38,00 €
Réunion	38,00 €
Buffet froid.....	53,00 €
Chèque caution.....	100,00 €

▶ Espace Irène Frain

Location pour une journée.....	26,00 €
Location pour une semaine	89,00 €
Location au-delà d'une semaine.....	69,00 €/semaine
Chèque caution.....	100,00 €

▶ Salle Hermine

Associations de Lécousse.....	
Salle sans cuisine	178,00 €
Salle avec cuisine.....	288,00 €
Retour le lendemain.....	158,00 €
Vin d'honneur avec verres.....	186,00 €
Sono	30,00 €
Écran	30,00 €
Particuliers de	
Salle	292,00 €
Cuisine.....	93,00 €
Retour le lendemain avec cuisine	158,00 €
Sono	30,00 €
Écran	30,00 €

▶ Cimetière

Concession.....	335,00 €
Concession 50 ans	535,00 €
Concession 30 ans.....	enfant gratuit
Columbarium.....	435,00 €
Columbarium 30 ans.....	535,00 €
Caveau provisoire	55,00 €

▶ Vélos à assistance électrique

Location 3 mois	75,00 €
Location 6 mois.....	135,00 €
Location 1 an.....	250,00 €
Chèque caution.....	150,00 €

Services administratifs : l'activité 2020

	2019	2020
FORMALITES		
Photocopies (public et associations)	1928	783
Recensements militaires (jeunes de 16 ans)	51	45
Inscriptions sur liste électorale	81	98
Demandes de logements locatifs	15	22
Autorisations de fermeture de cercueil	144	148
Autorisations de crémation	36	33
Achats de concession au cimetière	10	11
ÉTAT-CIVIL		
Naissances	23	33
Mariages	12	7
Décès (de personnes domiciliées à Lécousse)	20	17
PACS	9	9
C.C.A.S. (action sociale)		
Participants de + de 70 ans au repas annuel	206	243
Aides aux familles pour la restauration scolaire	77 enfants	75 enfants
Dossiers d'aide sociale	10	12
URBANISME		
Permis de construire	54	65
Pour un nombre de logements nouveaux	68	66
Déclarations de travaux	83	83
COMPLEXE CULTUREL		
Réservations salle Hermine	51	14
Réservations salle Émeraude	181	60
Réservations salle Armor	121	45
Réservations salle Belle-Ile	89	45

Etat-civil

Naissances du 19 novembre 2020 au 26 février 2021

19 novembre 2020 : **Julia BARREIRO NIETO** – 1, La Pépinière
 27 décembre 2020 : **Loëva DERIDE** – 13, rue Jeanne de France
 6 janvier 2021 : **Malo PELÉ** – 5, rue Pierre Beylet
 29 janvier 2021 : **Raphaël HARDEL** – 1, La Faverie
 5 février 2021 : **Aymeric OLLIVIER** – 15, boulevard de la Côte du Nord
 26 février 2021 : **Victoire FOUGERAY** – 1, Le Tertre

Décès du 19 décembre 2020 au 26 février 2021

19 décembre 2020 : **Maurice BALLUAIS** – 6, rue de la Mésangère
 22 décembre 2020 : **Annick FLEURY** épouse LEROY – 3, rue des Dentellières
 26 décembre 2020 : **Viviane BORDEAU** épouse CHATAIGNER – 8, rue de la Petite Butte
 25 janvier 2021 : **Claude BONNANT** – 20, rue Alliaume
 25 janvier 2021 : **Jacques HENRY** – 21, rue Alliaume
 27 janvier 2021 : **Joseph BEAUCÉ** – 23, rue de la Butte
 1^{er} février 2021 : **Yvette LEMÉTAYER** épouse ORRIÈRE – 1, rue des Meuniers
 4 février 2021 : **Bruno FÉVRIER** – 12, boulevard de la Côte du Nord
 14 février 2021 : **Joseph CHEREL** – 5, rue du Clair Logis
 26 février 2021 : **André BRASSET** – 10, allée d'Oviedo

Les permis de construire

- SCI DU PETIT ROCHER – 3, rue du Pont Sec : changement de destination d'un bâtiment pour créer des appartements. Arrêté du 21/12/2020.
- Monsieur DEMANGE Jean-François – 20, rue Elisa Mercœur : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 27/11/2020.
- Monsieur LEFOULON Richard – 3, allée de la Basse-Bayette : construction d'un abri de jardin avec préau. Arrêté du 19/11/2020.
- Monsieur et Madame LEMONNIER Cédric et Vanessa – 15, rue Elisa Mercœur : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 27/11/2021.
- Monsieur et Madame GALLE Sébastien et Auriane – 21, rue Elisa Mercœur : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 27/01/2021.
- Monsieur et Madame CARRE Jean-Claude et Marie-Annick – 31, rue Marie-Angèle Duval : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 02/02/2021.
- Monsieur CHEREL Corentin – 21, rue Camille Claudel : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 03/12/2020.
- Madame MICHEL Aline – 5, rue Elisa Mercœur : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 29/12/2020.
- Monsieur GAUDAIRE Benjamin et Madame LEROYER Julie – 6, rue Camille Claudel : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 29/12/2020.
- Monsieur LE DEVENTEC Pierre-Marc et Madame JARDIN Océane – 4, rue Camille Claudel : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 21/12/2020.
- Monsieur MACE Joris et Madame PONTAIS Axelle – 8, rue Camille Claudel : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 16/12/2020.
- Madame FOUBERT Maëva – 7 rue Elisa Mercœur : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 11/03/2021.
- Monsieur GALODE Bertrand – 9, rue Elisa Mercœur : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 19/01/2021.
- Monsieur BOULFOUS Farid et Madame PEZE-BOUDIN Sylvie – 22, rue Elisa Mercœur : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 19/01/2021.
- Monsieur et Madame CHEREL Olivier et Aurèle – 12, rue Camille Claudel : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 06/01/2021.
- SCI PIOC PAN – 24, rue Marie-Angèle Duval : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 19/01/2021.
- Monsieur KIYAZBEKOV Ata et Madame SHAVLUKHOVA Elmira – 10, rue Camille Claudel : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 14/01/2021.
- Monsieur et Madame MONGODIN Christophe et Sandra – 47, rue du Moulin aux Pauvres : construction d'un garage et d'un carport. Arrêté du 14/01/2021.
- EARL LA CHAUNIÈRE – La Chaunière : extension d'un bâtiment pour génisses. Arrêté du 11/01/2021.
- Monsieur et Madame CHATAIGNER Florian et Noémie – 19, rue Elisa Mercœur : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 22/01/2021.
- Monsieur SOULA Christophe – 40, rue Alliaume : construction d'un abri de jardin. Arrêté du 26/02/2021.
- Madame ABDEL-MAGUID Samar – 41, rue Marie-Angèle Duval : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 03/02/2021.
- Madame LLORET Aude – 18ter, chemin de la République : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 24/02/2021.
- Monsieur PINIER Eric et Madame JORE Anne-Sophie – 1, rue Hypatie d'Alexandrie : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 24/02/2021.
- Monsieur et Madame COUASNON Joël et Evelyne – 18, rue Camille Claudel : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 26/02/2021.
- Monsieur FOUCHER David – 16, rue Jacqueline Auriol : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 17/03/2021.

Les déclarations préalables

- Monsieur LETISSIER Francis – 14, boulevard de la Motelle : remplacement du garage existant par un préau. Arrêté du 06/01/2021.
- Monsieur GILLES Dominique – 14, rue des Bûcherons : installation d'une fenêtre de toit. Arrêté du 12/12/2020.
- Monsieur et Madame MONGODIN Christophe et Sandra – 47, rue du Moulin aux Pauvres : construction d'une piscine. Arrêté du 08/12/2020.
- Monsieur BAUDRY Jean-Paul – 5, rue Marie-Angèle Duval : construction d'un abri de jardin. Arrêté du 16/12/2020.
- Monsieur et Madame BROUAZIN Jean-Baptiste et Nicole – 3, rue Rossini : extension de la maison d'habitation. Arrêté du 21/12/2020.
- Monsieur CANTO René – 7, rue François Cevert : construction d'un garage. Arrêté du 11/03/2021.
- Monsieur FOUCAULT Matthieu – 5, rue Jeanne Laurent : extension de la maison d'habitation. Arrêté du 11/01/2021.
- Monsieur CHOPIN Dominique – 13, rue Marcel Cerdan : installation d'une pergola. Arrêté du 14/01/2021.
- SCI DYTOX- 5, rue de l'Eau Vive : création d'une fenêtre. Arrêté du 18/01/2021.
- Monsieur PASQUER Jean – 7, rue Alliaume : installation d'une pergola. Arrêté du 14/01/2021.
- Monsieur ROCHER Franck – 23, rue du Clair Logis : construction d'une piscine. Arrêté du 22/01/2021.
- Monsieur TROCHON Bruno – 6, rue du Clos Fontaine : construction d'une véranda et d'un abri terrasse. Arrêté du 22/01/2021.
- Monsieur DUBOIS Albert – 3, rue François Cevert : remplacement d'une haie de palme par une clôture en plaques de béton enduites. Arrêté du 18/01/2021.
- Monsieur et Madame GARDAIS François et Hiacynthia – 9, rue Jeanne Laurent : construction d'une véranda. Arrêté du 19/03/2021.
- Madame COSME Elise – 5, rue Adélaïde Daligaut : installation d'une pergola et installation d'un portail et d'une clôture rigide. Arrêté du 20/02/2021.
- Madame REGIS Estelle – 5, rue d'Espagne : construction d'une véranda. Arrêté du 09/02/2021.
- Monsieur THOMAS Pascal – 13, rue de la Butte : construction d'un mur de soutènement. Arrêté du 22/02/2021.
- Monsieur DESHAIES Michel – 5, rue de la Croix Dorée : extension de la maison d'habitation. Arrêté du 12/02/2021.
- Madame BOISMARTEL Jocelyne – 13, rue François Cevert : augmentation de la surface de plancher, extension d'une terrasse surélevée et modification des ouvertures. Arrêté du 28/02/2021.
- Monsieur GROUZEL Joël – 5, rue Georges Bizet : remplacement d'une haie e sapins par une clôture en panneaux rigides. Arrêté du 01/03/2021.
- NRGIE CONSEIL – 14, La Coudrais : installation de panneaux photovoltaïques. Arrêté du 03/03/2021.
- Madame HAREL Claire – 20, place Saint-Martin-des-Champs : rénovation des joints de pierres et de briques. Arrêté du 15/03/2021.
- Monsieur BLANCHAIS Jean-Claude – 1, le Petit Paradis : remplacement d'une haie de sapins par une clôture en panneaux rigides. Arrêté du 17/03/2021.
- Monsieur GUILLARD Thierry – 49, rue du Pont Sec : installation d'une clôture mitoyenne en plaques de béton enduites. Arrêté du 17/03/2021.
- Monsieur et Madame ERRARD Lionel et Marie-Reine – 11, rue de Folleville : installation d'une pergola et création d'une fenêtre de toit. Arrêté du 18/03/2021.

Accès en déchèterie :
MODE D'EMPLOI

L'usage de la déchèterie est gratuit pour les particuliers, et payant pour les professionnels.

Pour entrer sur une déchèterie, tout usager doit disposer d'une carte d'accès. Elle est remise gratuitement sur simple demande.

Pour demander votre carte d'accès en déchèterie :
02 99 94 34 58
www.smictom-fougeres.fr

SMICTOM
PAYS DE FOUGÈRES

www.smictom-fougeres.fr



Hôtel de ville / Jours et heures d'ouverture

Le lundi et mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30,
le mardi et jeudi de 14 h à 17 h 30,
le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Hôtel de ville

1 parvis des Droits de l'Homme.35 133 Lécousse
Tél. 02 99 94 25 05 - Fax : 02 99 99 61 24
www.lecouisse.fr - mairie@lecouisse.fr

Les n^{os} utiles

Pharmacie :

Florence Olivier
02 99 99 81 01

Cabinet d'infirmières :

Gousse-Lagouet-Marc-Garnier
02 99 94 19 18

Cabinet paramédical :

Sylviane Bourdet, kinésithérapeute
Romain Mahoudo, kinésithérapeute
02 99 94 94 55

Rozenn Cotbreil, pédicure, podologue :
02 99 94 37 99

Annabelle Delahaye, infirmière
Sophie Chaupitre, infirmière
Karine Meunier, infirmière
Myriam Juguet, infirmière
02 99 94 37 75

Psychologue-psychanalyste :

Cyril Lucas,
06 81 36 03 54

ADMR :

02 99 98 97 55 à Romagné
02 99 17 47 87 à Fougères

Travaux de bricolage ou jardinage : les horaires

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, etc.) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au samedi de 8 h à 20 h
- les jours fériés de 10 h à 12 h

**Ces travaux sont interdits
les dimanches.**

ENTREPRISE

POMMEREUL

02.99.99.43.40
www.pommereul.com

**Installation
Dépannage
Magasin**

- PLOMBERIE-CHAUFFAGE
- ELECTRICITE
- ELECTROMENAGER
- ENERGIES RENOUVELABLES



**3, rue Théodore Levannier
Z.A. La Meslais - 35133 LÉCOUSSE**



**Réfection véranda existante
Réalisation tous corps d'état
Garantie décennale**

9 rue Croix Dorée - LECOUSSE
06 80 99 40 14 - 02 99 94 86 19
cvb.rogerlestas@orange.fr



- Véranda, Menuiseries alu/PVC
- SAS, Bow-window, Toit plat
- Volets roulants, Stores
- Garde-corps, Coupe-vent
- Tous types toit, verres, zinc
- Charpente, Couverture
- Terrassement, Maçonnerie
- Sols, Carrelage, Parquet
- Placo, Isolation, Cloison
- Tous aménagements int/ext
- Porte de garage, Portail
- Ossature bois - bardage

Fabrication & Pose par nos soins

SURF
Service Urbain de la Région Fougèraise

N'hésitez plus !

50%

**de votre abonnement
pris en charge
par votre employeur**

www.e-leclerc.com

E.Leclerc 
LÉCOUSSE - FOGÈRES



Boulangerie



L'Espace Vert



Fruits et légumes



Boucherie



Traiteur



Poissonnerie

Pour toute commande au rayon Traditionnel : 02 99 94 80 00

E.Leclerc 
LÉCOUSSE - FOGÈRES

ZAC Le Parc
35133 LÉCOUSSE
02 99 94 80 00